

# Maltraitance animale : le premier procès d'un abattoir s'ouvre à Alès

Trois employés et la communauté de communes qui gère l'établissement, situé dans le Gard, sont jugés jeudi pour actes de cruauté et mauvais traitements.

C'est une première en France. Jeudi 23 et vendredi 24 mars, le tribunal de grande instance d'Alès (Gard) accueille le procès d'un abattoir, celui du Vigan, un paisible village cévenol marqué au fer rouge par un scandale de maltraitance animale.

Trois ouvriers et la communauté de communes qui gère l'établissement sont poursuivis pour des actes de cruauté et des mauvais traitements sur des animaux, révélés par des vidéos de l'association L214 en février 2016. Des images qui avaient suscité l'émoi et l'indignation collective, et ébranlé l'ensemble de la filière de la viande. Au point de déboucher sur la création d'une commission d'enquête parlementaire et sur le vote par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi « *relative au respect de l'animal en abattoir* ».

Les vidéos, tournées entre juin 2015 et février 2016, montraient des moutons violemment jetés contre des enclos, des employés riant en électrocutant ou en brûlant des cochons avec une pince à électronarcose – destinée à les étourdir –, des animaux saignés toujours conscients, ou encore un porcelet se détachant à plusieurs reprises de la chaîne d'abattage.

